Chambre de Métiers d'Alsace

Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe – CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83
Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -680025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60
Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - BP 3007 - 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- ENTREPRISE INDIVIDUELLE - TRANSFERT DE SIEGE AUTRE RESSORT DE GREFFE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques
- **Créer et Reprendre**
- **Centre de Formalités des Entreprises**

Formulaire :

1 formulaire P2 (document à télécharger)

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire (en double exemplaire si affiliation à la fois au registre des entreprises et au registre du commerce) :

Un extrait K original de moins de 3 mois de l'ancien siège et un extrait D1 de la Chambre de Métiers d'origine

Pour le local

Justificatif de jouissance du local

- Si local commercial : copie du bail
- Si adresse de l'entreprise au domicile de l'entrepreneur :
  - Si propriétaire: copie de la taxe foncière ou du titre de propriété
  - Si locataire : copie du bail d'habitation ou de la taxe d'habitation ou de la dernière quittance de loyer ou facture de moins de 3 mois (gaz, téléphone, électricité) ou autorisation du propriétaire (document à télécharger) + justificatif de propriété
- Si hébergé chez un tiers : attestation d'hébergement (document à télécharger) + justificatif de domicile et copie de la carte d'identité de l'hébergeur
- Si domiciliation dans une société de domiciliation (agréée par la Préfecture) : copie du contrat de domiciliation avec n°d'agrément délivré par la Préfecture

FRAIS A VERSER UNIQUEMENT SI VOUS ETES INSCRIT AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Micro-entreprise :
- **75,90 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

Entreprise individuelle hors micro-entreprise :
- Sans maintien dans l'ancien greffe :
  - **135,04 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**
- Avec maintien dans l'ancien greffe :
  - **135,04 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

+ frais de notification inter-greffe à l'ordre du greffe du tribunal concerné (celui du siège) : 25,34 €

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire (document à télécharger)
- Liste des pièces à fournir (document à télécharger)

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**

- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

Chambre de Métiers d'Alsace

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 € ☐

Modification : 40,20 € ☐

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 € ☐

Modification : 30 € ☐

Mes coordonnées :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :